

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION –

Règle 18^{ter}.1)

I. Office qui envoie la déclaration: SERVICE FÉDÉRAL POUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, LES BREVETS ET LES MARQUES (ROSPATENT) 30-1, Berejkovskaya nab., 123995, Moscou, G-59, GSP-5, Fédération de Russie Télécopie: (495) 243-3337 / téléphone: (495) 240-33-39
II. Numéro de l'enregistrement international: 1089415
III. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international): Delby Investment Ltd.
IV. Reproduction de la marque: ALBASTRELE
V. La protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits et/ou tous les services demandés: Cl. 33: "Boissons alcooliques à l'exception des bières; digestifs; boissons alcooliques contenant des fruits; apéritifs; eaux-de-vie; vermouth; vins; vins aromatisés; vins blancs; vins rouges; vins de vigne de table; vins de dessert; vins mousseux; vins de liqueur; vins millésimés; vins forts; vins de muscat; vins mi-doux; vins mi-secs; vins ordinaires; vins gazéifiés; vins de fraise; vins de fruits; vins roses; vins de table; vins secs; amers; vodka; cocktails; liqueurs; boissons distillées; boissons alcoolisées à base de raisin, gazéifiées; boissons à base de raisin à faible teneur en alcool, gazéifiées; piquette; boissons pauvres en alcool; spiritueux."

VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration:

Directeur général



Dr. Boris Simonov

VII. Date: **13/06/2012**